

Assemblée générale annuelle de la CCL

Mot de Benoit Basillais

30 janvier 2024

LA VERSION PRONONCÉ FAIT FOI

Merci Jennifer,

Nous, à la Commission canadienne du lait, nous assurons que les Canadiennes et les Canadiens ont accès à des produits laitiers qui respectent des normes de contrôle de la qualité parmi les plus rigoureuses au monde tout en permettant aux producteurs laitiers d'obtenir une juste rétribution de leur travail. Notre énoncé de mission, « Offrir un leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens », ne pourrait mieux résumer l'essentiel des activités que nous entreprenons.

Afin de nous assurer que les Canadiennes et les Canadiens ont un approvisionnement constant de produits laitiers, nous travaillons de près avec les organismes de la filière, nous mesurons la demande mensuelle et rajustons le quota immédiatement, nous fournissons à l'industrie des prévisions de la production et du marché, nous surveillons le niveau des stocks, nous tenons de fréquentes discussions avec les parties prenantes de l'industrie et nous publions un bulletin mensuel sur les marchés sur notre site Web.

Nous calculons également le coût de production du lait, ce qui permet d'ajuster le prix du lait à la ferme et de fixer le prix de soutien du beurre. Cela favorise une rémunération équitable des producteurs efficaces et encourage le développement du marché. En octobre 2022, la CCL a procédé à l'examen annuel du prix du lait à la ferme au Canada et de divers autres coûts utilisés dans l'administration du système de gestion de l'offre. Le 1^{er} février 2023, à la suite de l'examen et des consultations, le prix du lait à la ferme a été augmenté de 2,2 %, ce qui correspond à 1,74 \$/hl (moins de 2 cents le litre). Cette hausse résultait d'un

calcul au moyen de la Formule nationale d'établissement des prix, un mécanisme d'établissement de prix qui a été déterminé par l'industrie. Elle tient compte du coût de production pour les producteurs laitiers ainsi que de l'indice des prix à la consommation. Le 1^{er} novembre 2023, la CCL a annoncé que le rajustement du prix du lait à la ferme pour 2024, une hausse de 1,77 %, était reporté au 1^{er} mai 2024. Cette décision a été prise par la CCL qui a invoqué des circonstances exceptionnelles afin d'atténuer les effets négatifs de l'inflation à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, de la ferme au consommateur.

Au cours de l'année laitière 2022-2023, la CCL a coordonné près de 145 réunions, webinaires et conférences téléphoniques et traduit près de 570 documents à l'appui des mises en commun régionaux, du Comité canadien de gestion de l'approvisionnement en lait (CCGAL) et de plusieurs groupes de travail et comités nationaux. Nous avons aussi mené plusieurs types d'audit, allant des audits externes d'entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait jusqu'aux audits de la classe de lait 3(d) (Mozzarella pour les pizzas fraîches) en passant par les audits conjoints de l'utilisation du lait avec les auditeurs provinciaux et les audits de l'utilisation du lait par les usines de transformation.

Nous administrons aussi des programmes associés à l'approvisionnement et à la croissance du marché au nom du Comité canadien de gestion de l'approvisionnement de lait (CCGAL) et certains programmes au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, notamment le Programme de permis des classes spéciales de lait, le programme de la classe de lait 3(d), le Programme

d'innovation laitière et le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers.

Nous sommes également déterminés à faire preuve d'ouverture et de transparence pour nous assurer que les Canadiennes et les Canadiens comprennent l'importance et les avantages du système de gestion de l'offre. Nous avons d'ailleurs été ravis d'apprendre que près de 50 personnes se sont inscrites à la formation en ligne de la CCL sur le système de gestion de l'offre laitière. Cet engagement en faveur de l'ouverture et de la transparence est aussi un élément essentiel pour que nous puissions continuer à développer les relations avec nos parties prenantes de façon à trouver des moyens novateurs de relever les défis auxquels le secteur est confronté.

Certaines de nos réussites sont à mettre au compte de notre efficacité et de notre efficience. Par exemple, pour réduire la marge d'erreur de notre enquête sur le coût de production, nous avons ajouté des exploitations agricoles ; pour assurer une certaine stabilité, nous avons effectué tous les calculs de mise en commun à temps ; malgré les prix mondiaux élevés et les difficultés qu'ont connues les chaînes d'approvisionnement, nous avons importé le contingent tarifaire ou CT du Canada pour le beurre. Prévoir la demande dans un environnement de marché volatil s'est également révélé une tâche ardue. Nous avons réussi à la prévoir à moins de 2 % de la demande réelle à la fin de l'année. La CCL, dans son rôle de facilitatrice des trois ententes fédérales-provinciales de partage des revenus et des marchés, travaille également en étroite collaboration avec les provinces pour mettre à jour l'entente de mise en commun des revenus P10. Nous poursuivons également les discussions pour moderniser le cadre réglementaire.

Au sein de la Commission canadienne du lait, cette année a été marquée par le départ à la retraite de Chantal Paul, directrice générale, Services intégrés, de Hossein Behzadi, directeur général, Vérification et évaluation, et de Richard Rancourt, directeur adjoint, GI, TI, après plus de 20 ans de service. Ils nous manquent déjà.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que l'année laitière a été bien remplie et soulignée par l'innovation. Nous nous sommes engagés à soutenir les initiatives de l'industrie visant à stabiliser la croissance de la demande de solides non gras (SNG) par rapport à celle de la matière grasse, à collaborer avec les partenaires de la chaîne de valeur des produits laitiers pour réduire l'empreinte environnementale du secteur laitier, à assurer le leadership de l'industrie en adaptant le cadre juridique de la gestion de l'offre aux conditions actuelles, à veiller à ce que les producteurs efficaces reçoivent une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, à nous assurer que la production laitière canadienne répond à la demande, y compris lors de situations imprévues, et à améliorer la façon dont nous attirons, développons et maintenons en poste un effectif complet, diversifié et inclusif, doté des habiletés nécessaires.

Je serai ravi de répondre à vos questions au cours de la séance de questions-réponses qui suivra. Je vous invite aussi à consulter notre site Web, au www.cdc-ccl.gc.ca, qui est une mine de renseignements sur divers sujets, incluant les mises à jour sur le marché, des modules en ligne, l'information sur les programmes, les rapports annuels, l'information sur le prix du lait à la ferme, des documents infographiques et plus encore.

Je laisse maintenant la parole à Shikha Jain, commissaire, pour la présentation des états financiers. Merci.